

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018**

Madame Louise Bédard : 1720, rue du Canal

18-6583 CA 9 avril 2018

Madame veut savoir si le permis de construction qui sera émis respectera les normes du PPCMOI de 2010.

Le maire et le directeur Villeneuve répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : La citoyenne a été contactée par un responsable de la division de l'urbanisme. Les informations ainsi que de la documentation lui ont été transmises.

Monsieur Ron Diamond : contrainte de l'accessibilité au centre Gadbois

18-96589 CA 9 avril 2018

Monsieur souhaite savoir si l'étude de circulation faite par l'administration précédente concernant la rue de Courcelles, à l'intersection de la rue Saint-Jacques) sera rendue publique.

Le maire suppléant Vaillancourt et le directeur Villeneuve répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : La division Mobilité et planification des déplacements a communiqué avec le citoyen. Monsieur Diamond, qui voulait confirmer qu'il n'y avait jamais eu d'étude de circulation dans le secteur de la rue De Courcelle. Sa demande concernait en réalité l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques/Saint-Antoine. Monsieur fait du vélo et a remarqué que les feux de circulation ont été modifiés en septembre 2017. Nous lui avons expliqué la raison à l'origine de cette modification : il y avait des files d'attente au sud des rues De Courcelle et Saint-Jacques qui faisaient que les véhicules demeuraient pris sur la voie ferrée. En modifiant le phasage des feux à l'automne 2017, nous avons réglé ce problème. Par ailleurs, nous allons d'ici peu de nouveau améliorer ce phasage. Le citoyen s'est montré satisfait des explications reçues.